



Vice caché sur terrain de construction + construction

Par **Lulla**, le **21/04/2012** à **21:13**

Bonjour,rrnrnJe viens vers vous pour un renseignement. rnNous venons d'acquérir un terrain (le 7 Décembre) pour une construction d'une maison de plein pied sur un vide sanitaire de 60 cm. rnrnAprès le creusage des fondations, les travaux ont été bloqués car les terrassiers se sont aperçu d'un problème dans la terre. Effectivement, une marre avait été remblayer et dissimulé à la signature chez le notaire. De cette " trouvaille" en à découler une étude de sol qui à décidé de creuser des fondations non pas de 60 cm mais de 2m40. rnrnDe l'eau est en constante stagnation mais le constructeur se refuse de faire un drainage ou même de mettre une couche de peinture hydrofuge sur les parpaings pour en assuré l'étanchéité. rnrnDe plus, après avoir coulé les fondation (Vendredi) les maçons sont revenus Samedi pour poser une première couche de parpaings! pas de séchage donc! en allant sur le terrain aujourd'hui, le béton des fondations baignait dans l'eau ainsi que les parpaings! rnrnQuel recours avons-nous? pouvons nous stopper les travaux en attendant de faire appel à un expert? que nous conseillez vous? car vraiment, nous commençons à perdre patience et nous poser de réelle questions face à notre construction. rnrnMerci de votre écoute. rnSamantha